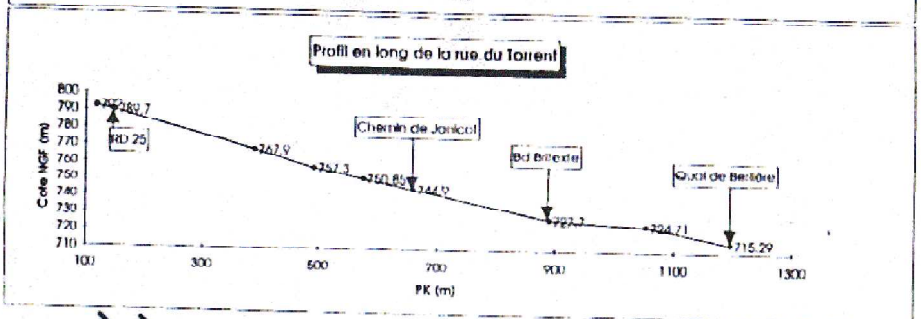
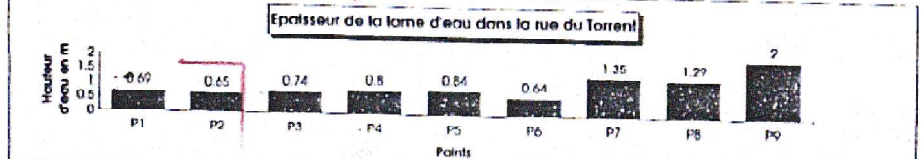




GRAPHIE M5

Débordement dans la rue du Torrent du débit de pointe exceptionnel  $Q=30m^3/s$  du Merdançon

Points	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
PK	120	151	201	297	467	667	891	1095	1190
Largeur rue	9	9	7	7	10	10	4	4	4
Cote NAF rue	772	787	787,9	757,3	750,8	744,9	727,7	724,1	718,29
Cote NAF talweg	792,69	790,35	788,64	758	751,09	745,54	729,05	726	717,29
H1	0,67	0,65	0,74	0,8	0,84	0,64	1,35	1,29	2
Vitesse maximale (m/s)	4,85	5,12	5,78	6,33	5,13	4,65	3,5	3,66	3,46



Préfecture de la Lozère  
 Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

**RUISSEAU DU MERDANÇON**

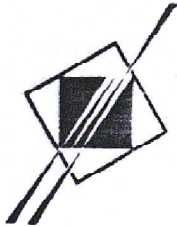
Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand en 1996

**LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES**

- Limite du champ d'inondation du Merdançon pour le débit de référence
- Limite du champ d'inondation du Lot
- Risque d'inondation très fort
- Risque d'inondation fort
- Risque d'inondation modéré
- Axe originel du talweg
- Ecoulement potentiel par la voirie
- Zones privilégiées d'écoulement
- Points de calcul définissant le niveau de la ligne d'eau au droit de la rue du Torrent

Echelle du Plan : 1/2000

L'ensemble de ces documents issus au sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



*Préfecture de La Lozère*  
*Direction départementale de l'Équipement*

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**

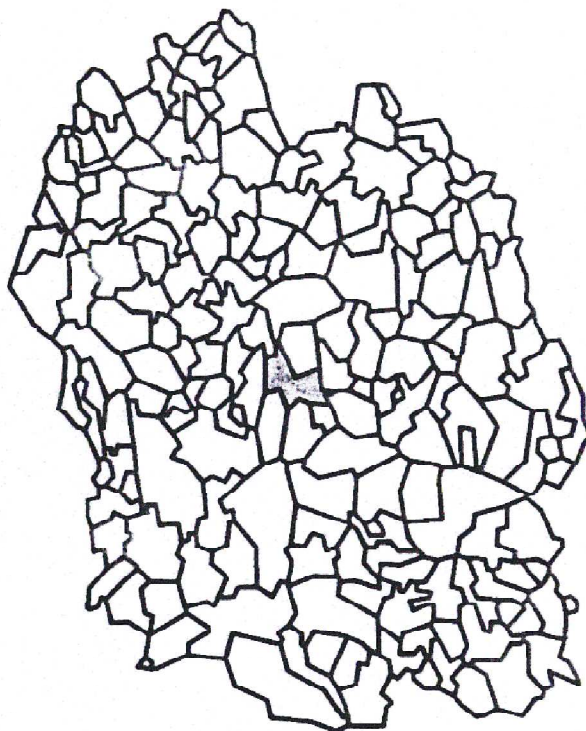
**P.P.R.**

**VOLET "INONDATION"**

Copie certifiée conforme  
Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau



Marie-Claire VIOLAC



**COMMUNE**  
**DE**  
**MENDE**

Vu et Annexé à l'Arrêté  
Préfectoral N°98/2246 du 10 NOV. 1998  
Le Préfet

Alain WEIL

**RUISSEAU DES POUSETS**

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2-6
---------------------------	--	-----

L'ensemble de ces documents, issus ou sous forme de fichiers informatiques,  
a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux  
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,  
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,  
sont les documents de référence opposables aux tiers.

MENDE\_2-6\_31

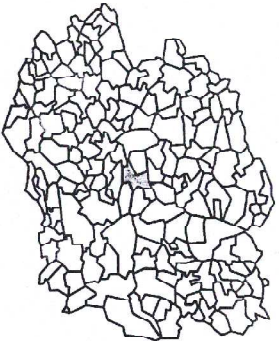


Préfecture de La Lozère  
Direction départementale de l'Équipement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

# 31 P.P.R. VOLET "INONDATION"

Copie certifiée conforme  
Pour le Préfet et par obligation  
L'Attaché, Chef de Bureau  
Marie-Claire VIOTILAC



COMMUNE  
DE  
MENDE

Vu et Annexé à l'Arrêté  
Préfectoral N°98/2246 du 10 NOV. 1998  
Le Préfet  
Alain WEIL

RUISSEAU DES POUSETS

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2-6
------------------------	---	-----

L'ensemble de ces documents légal au sens de l'article 108 du Règlement de l'Urbanisme  
L'ensemble de ces documents légal au sens de l'article 108 du Règlement de l'Urbanisme  
L'ensemble de ces documents légal au sens de l'article 108 du Règlement de l'Urbanisme

MENDE\_2-6\_31

Préfecture de la Lozère  
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

RUISSEAU DES POUSETS

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie  
des zones inondables réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées  
de Clermont-Ferrand en 1996

LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

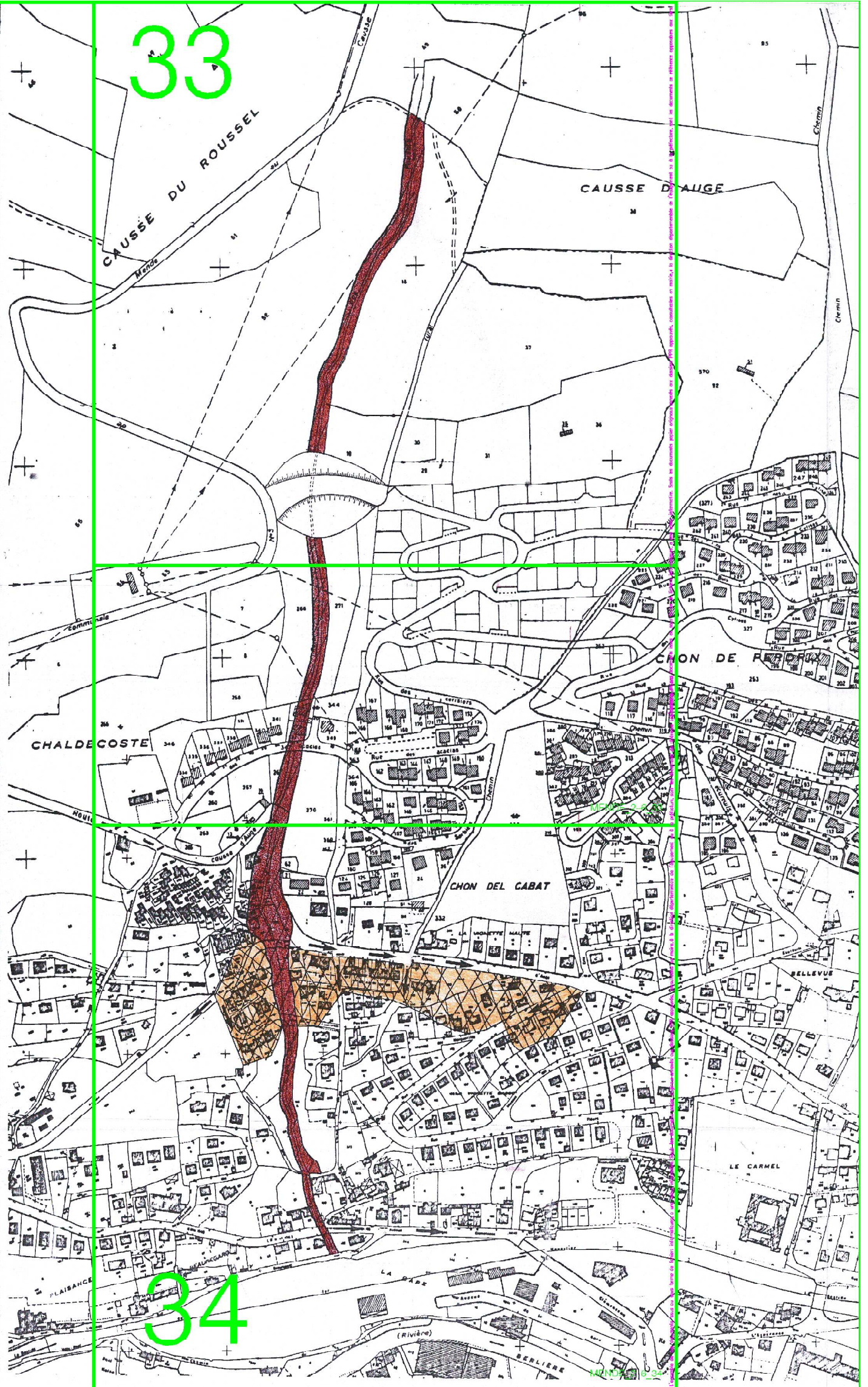
- Bande de précision de part et d'autre du niveau
- Zone où le débordement du ruisseau au niveau de la rue  
ou du Causse d'Age peut provoquer l'inondation
- Les limites de cette zone ne sont pas exhaustives
- Axe d'écoulement

Echelle du Plan : 1/2000

# 32

L'ensemble de ces documents légal au sens de l'article 108 du Règlement de l'Urbanisme  
L'ensemble de ces documents légal au sens de l'article 108 du Règlement de l'Urbanisme  
L'ensemble de ces documents légal au sens de l'article 108 du Règlement de l'Urbanisme

MENDE\_2-6\_32



*Préfecture de la Lozère  
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère*

**RUISSEAU DES POUSETS**

*Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie  
des zones inondables réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées  
de Clermont-Ferrand en 1996*

**LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES**



Bande de précaution de part et d'autre du ruisseau

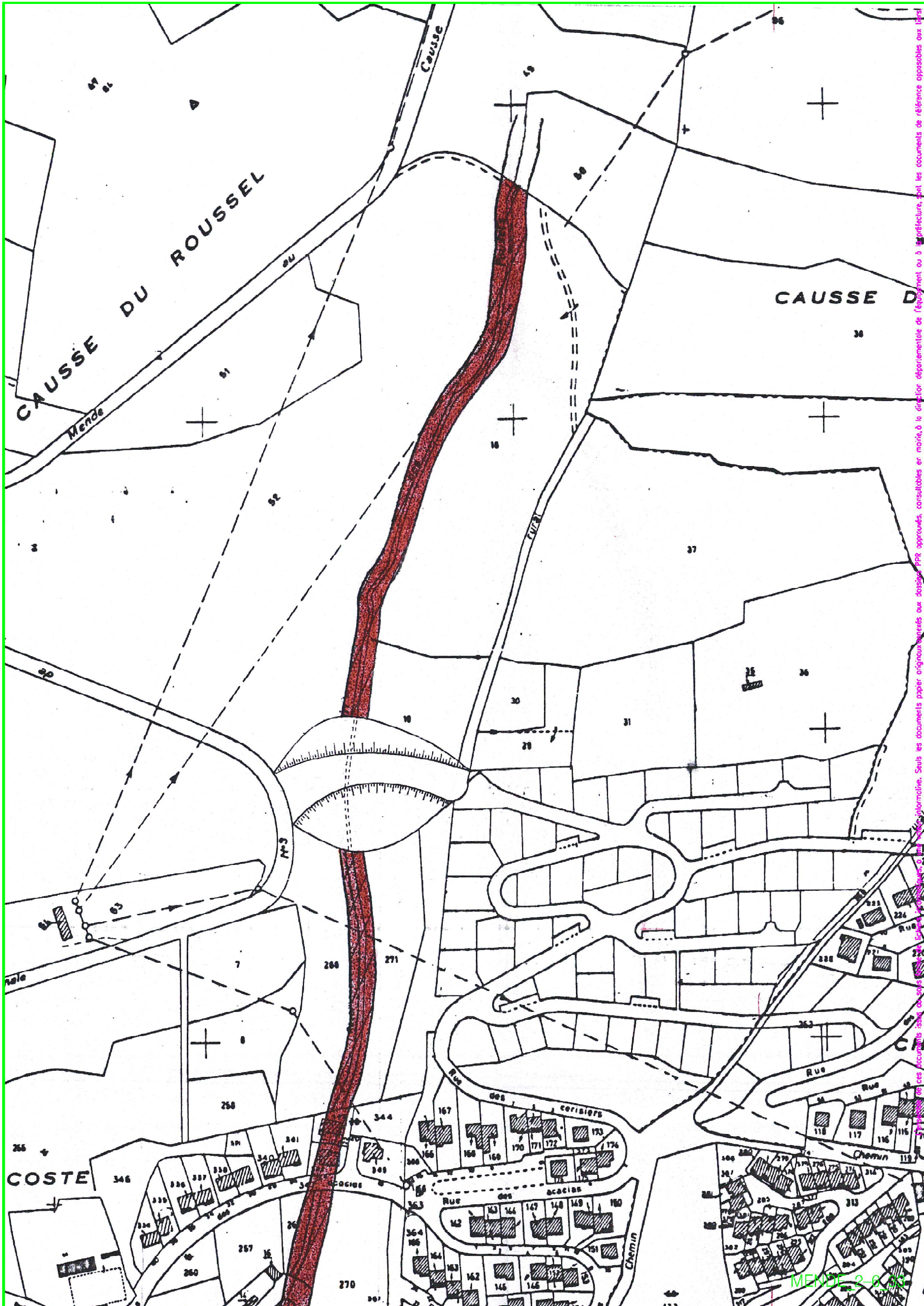


Zone où le débordement du ruisseau au niveau de la rue  
du Causse d'Auge peut provoquer l'inondation.  
Les limites de cette zone ne sont pas exhaustives.



Axes d'écoulement

*Echelle du Plan : 1/2000*



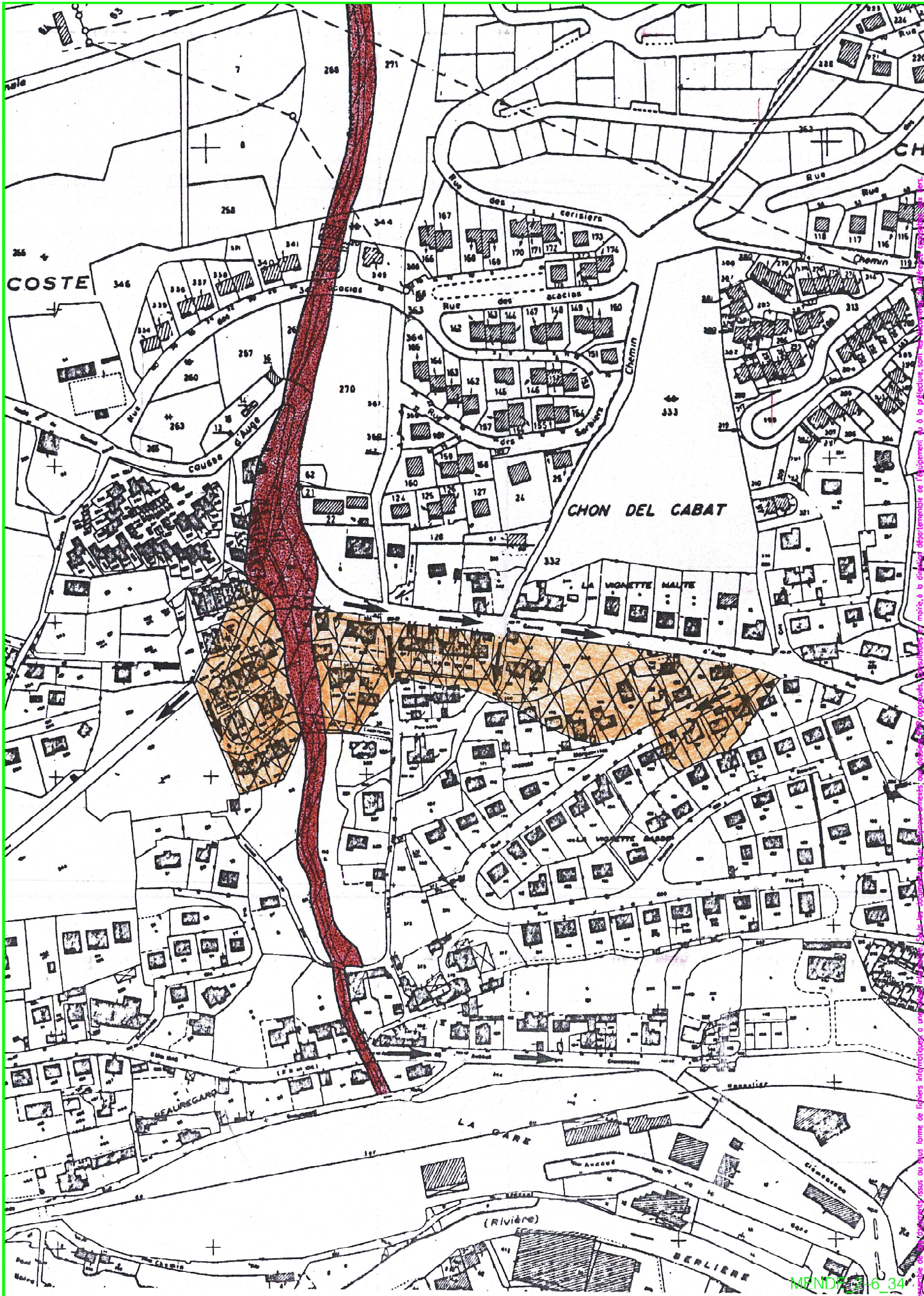
CAUSSE DU ROUSSEL

CAUSSE D

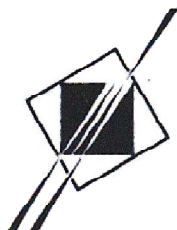
COSTE

MENDE 2-8

Seuls les documents papier originaires des dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à l'infrastructure, font les documents de référence opposables aux tiers.



L'espace de la Communauté ou sous forme de fichiers informatiques à une échelle inférieure à 1:50 000. Les données sont issues de sources officielles, mais ne sont pas garanties. Les données sont à la discrétion de l'équipementier et la préfecture, sont des données officielles, mais ne sont pas garanties.



*Préfecture de La Lozère*  
*Direction départementale de l'Équipement*

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**

**P.P.R.**

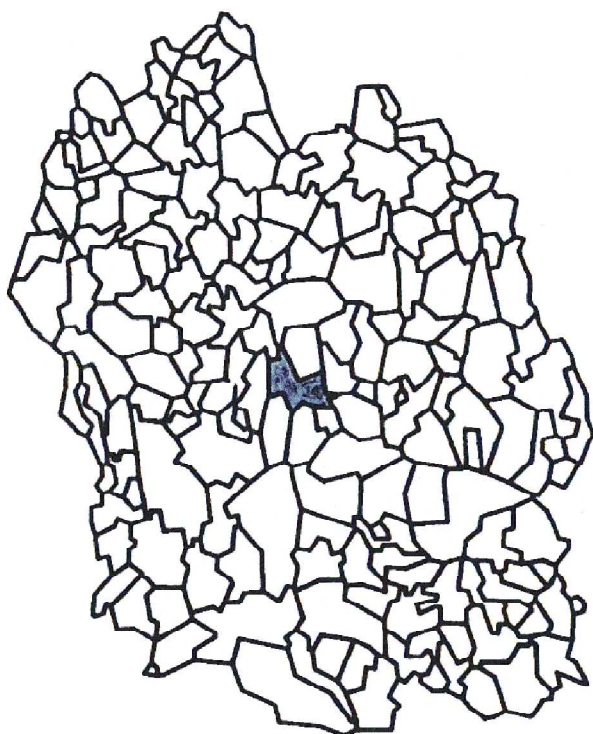
**VOLET "INONDATION"**

Copie certifiée conforme  
Pour le Préfet et par délégué

L'Attaché, Chef de Bureau



Marie-Claire VIOULAC



**COMMUNE**

**DE**

**MENDE**

Vu et Annexé à l'Arrêté  
Préfectoral N°98/2246 du 10 NOV. 1998  
Le Préfet

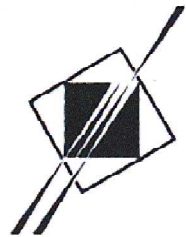
Alain WEIL

**VALAT DES PIGEONS**

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2-7
---------------------------	--	-----

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,  
a une valeur informative. Seuls les documents papier originaires  
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,  
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,  
sont les documents de référence opposables aux tiers.

MENDE\_2-7\_35



Préfecture de La Lozère  
Direction départementale de l'Équipement

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**

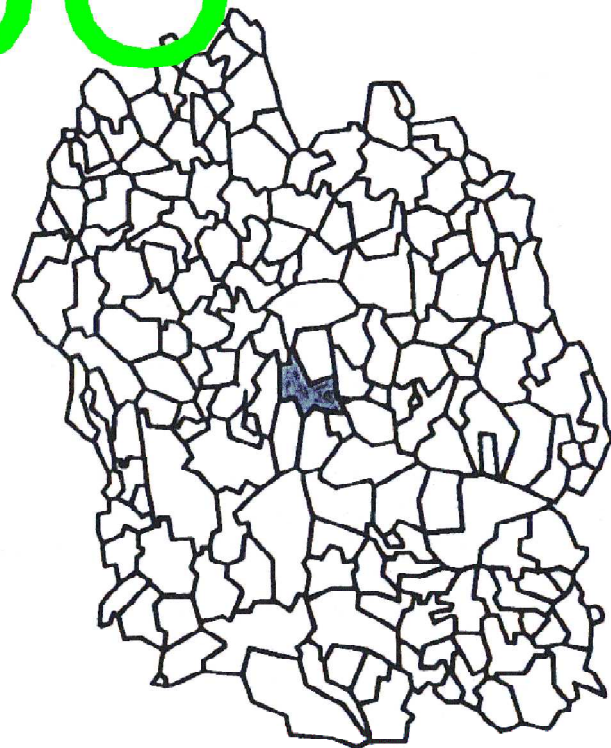
**P.P.R.**

35

VOLET "INONDATION"

Copie certifiée conforme  
Pour le Préfet et par délégué.

Préfecture de la Lozère  
M. l'Attaché, Chef de Bureau  
Marie-Claire VIOULAC



**COMMUNE  
DE  
MENDE**

Vu et Annexé à l'Arrêté  
Préfectoral N°38/2246 du 10 NOV. 1998  
Le Préfet

Alain WEIL

**VALAT DES PIGEONS**

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2-7
------------------------	---	-----

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

MENDE\_2-7\_35



Préfecture de la Lozère  
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère  
**VALAT DES PIGEONS**  
Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand en 1996

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

**LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES**

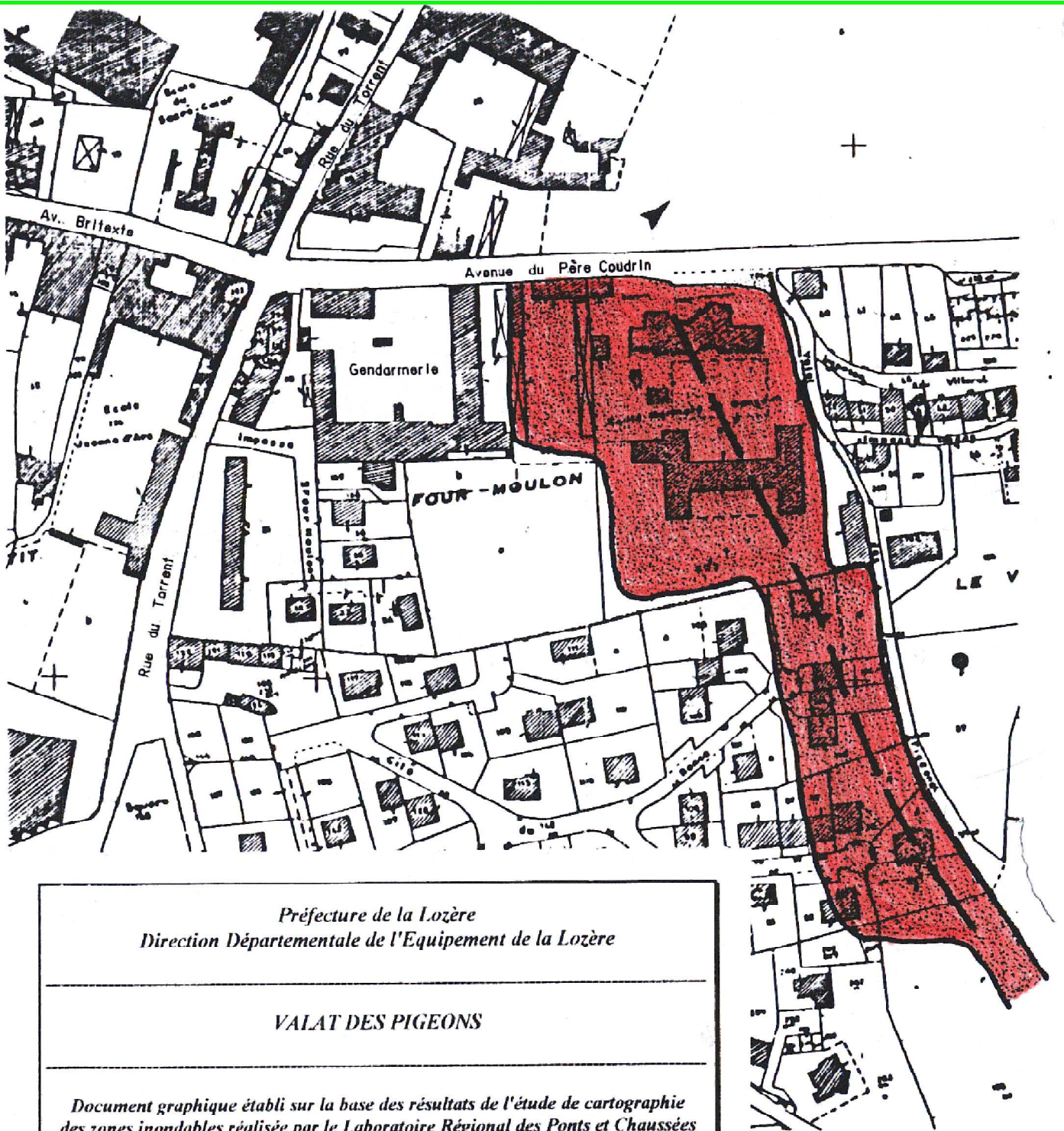
- Risque d'inondation très fort
- Axe originel du talweg
- Zone privilégiée d'écoulement

Echelle du Plan : 1/2000

36

MENDE\_2-7\_36





Préfecture de la Lozère  
 Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

**VALAT DES PIGEONS**

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie  
 des zones inondables réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées  
 de Clermont-Ferrand en 1996

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,  
 a une valeur informative, seuls les documents papier originaux  
 annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,  
 à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,  
 sont les documents de référence opposables aux tiers.

**LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES**



Risque d'inondation très fort

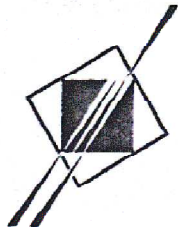


Axe originel du talweg



Zone privilégiée d'écoulement

Echelle du Plan : 1/2000



*Préfecture de La Lozère*  
*Direction départementale de l'Équipement*

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**

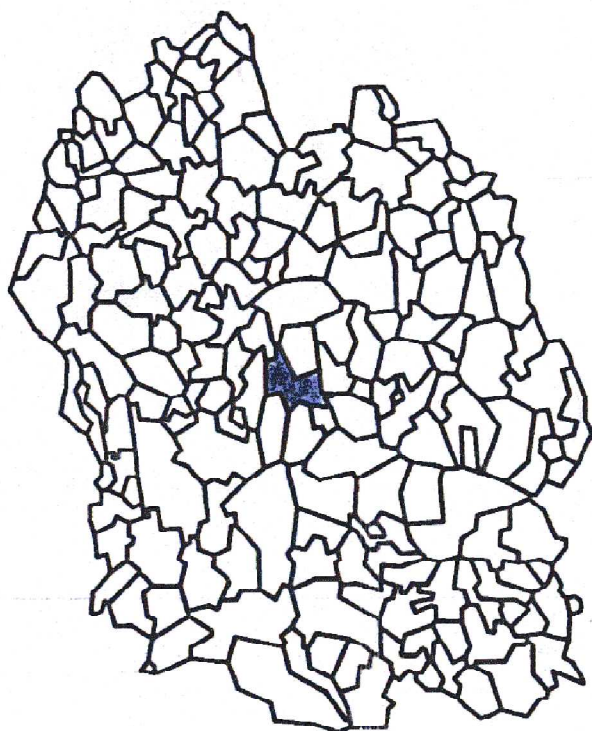
**P.P.R.**

**VOLET "INONDATION"**

Copie certifiée conforme  
Pour le Préfet et par délégation

L'Attaché, Chef de Bureau

  
Marie-Claire VIOLAC



**COMMUNE**

**DE**

**MENDE**

Vu et Annexé à l'Arrêté  
Préfectoral N°58/2246 du 10 NOV. 1998  
Le Préfet

Alain WEIL

**VALAT DE CHALDECOSTE**

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2-8
---------------------------	--	-----

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,  
a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux  
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,  
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,  
sont les documents de référence opposables aux tiers.

MENDE\_2-8\_37



Préfecture de La Lozère  
Direction départementale de l'Équipement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

37 P.P.R.  
VOLET "INONDATION"

Copie certifiée conforme  
Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau

*(Signature)*  
Marie-Claire VIOLLAS



COMMUNE  
DE  
MENDE

Vu et Annexé à l'Arrêté  
Préfectoral N°58/2246 du 10 NOV. 1998  
Le Préfet

Alain WEIL

VALAT DE CHALDECOSTE

PROJET DE DELIMITATION	PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	2-8
------------------------	---	-----

L'ensemble de ces documents tenu au sein même de l'échelle informatique, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux, conservés aux archives départementales de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

MENDE\_2-8\_37

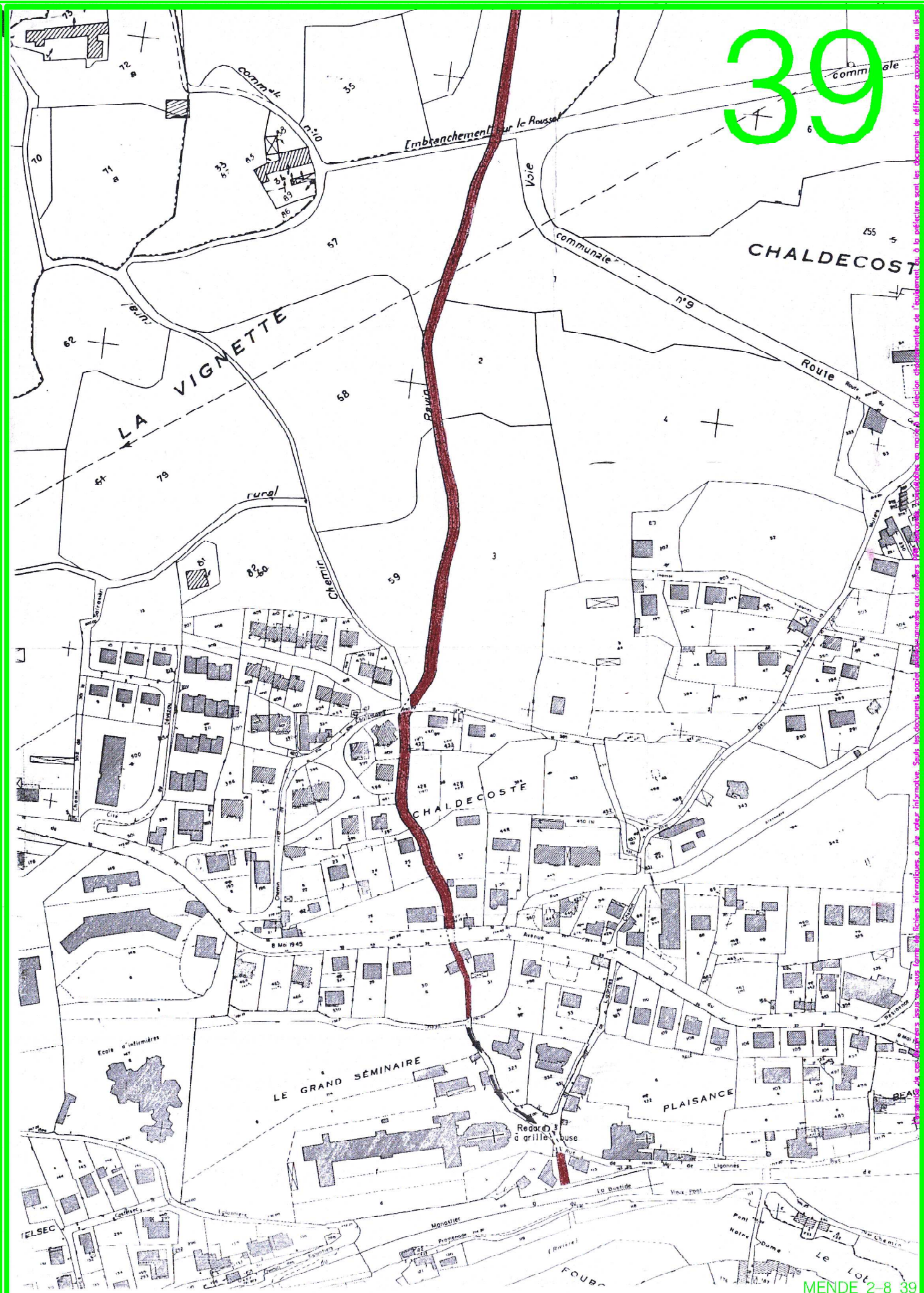
Préfecture de la Lozère Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère
VALAT DE CHALDECOSTE
Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand en 1996

38

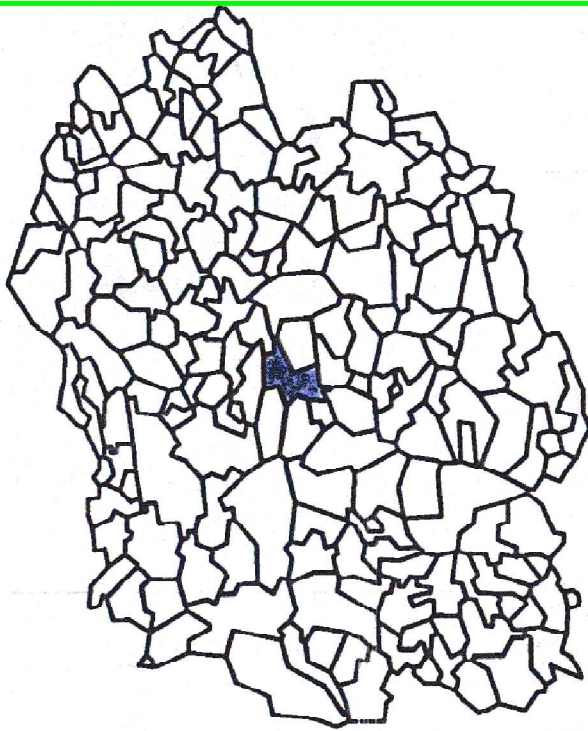
LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	
	Dande de précaution de part et d'autre du valat
	Écoulement du ruisseau sur la voie
	Buse sous chaussée

L'ensemble de ces documents tenu au sein même de l'échelle informatique, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux, conservés aux archives départementales de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

MENDE\_2-8\_38



MENDE\_2-8\_39



# COMMUNE DE MENDE

Vu et Annexé à l'Arrêté  
Préfectoral N°58/2246 du 10 NOV. 1998  
Le Préfet

Alain WEIL

## VALAT DE CHALDECOSTE




PROJET DE DELIMITATION	<b>PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES</b>	<b>2-8</b>
------------------------	--	------------

*Préfecture de la Lozère  
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère*

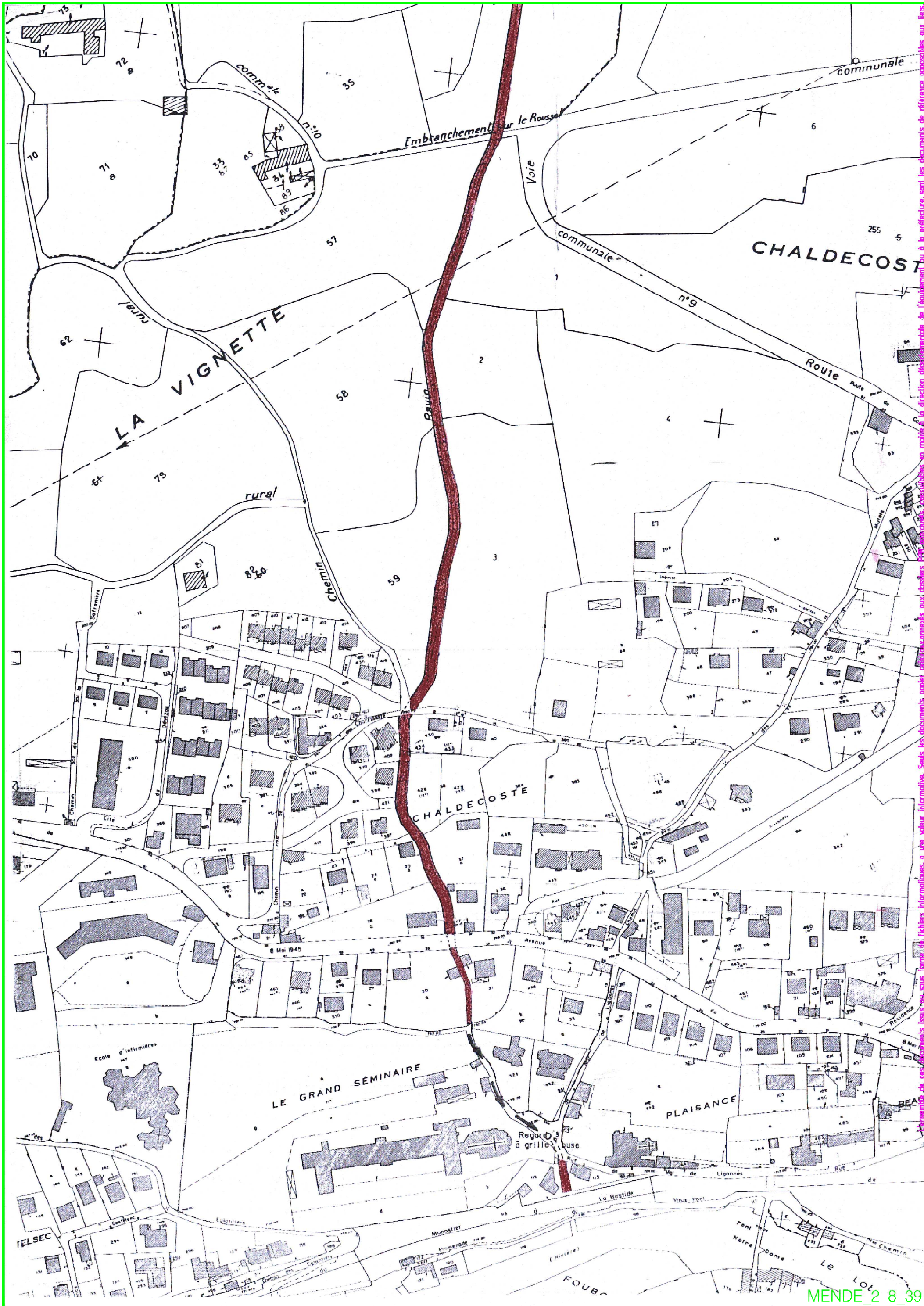
### VALAT DE CHALDECOSTE

*Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie  
des zones inondables réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées  
de Clermont-Ferrand en 1996*

#### LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

-  Bande de précaution de part et d'autre du valat
-  Écoulement du ruisseau sur la voie
-  Buse sous chaussée

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,  
ou une partie de ceux-ci, peut être consulté en original  
annexés aux dossiers FIC 2000, consultables en mairie,  
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,  
sont les documents de référence opposables aux tiers.



L'ensemble de ces documents est issu de la base de données cadastrales de l'État. Les documents sont à titre informatif. Seuls les documents possédant des annotations ou des modifications sont à la direction des services de l'État. Les documents sont à la direction des services de l'État.